



**Tribunal administratif  
de Grenoble**

**Grenoble le 21 janvier 2013**

**Le Président**

**A**

**SB/008**

**Monsieur Noël COMMUNOD  
Conseiller régional Rhône-Alpes  
La Chatelle  
73800 SAINTE HELENE DU LAC**

Monsieur le Conseiller régional,

Par lettre recommandée en date du 15 janvier 2013, vous m'alertez, au nom d'un collectif d'associations, à propos d'un article de presse (en fait un blog), qui reprendrait le contenu d'un courrier (en fait un mail) échangé entre un vice-président du tribunal administratif et le président de la commission d'enquête publique pour le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Je tiens dès lors à vous apporter les précisions suivantes :

S'agissant de l'appréciation objective portée sur la qualité du travail fourni par la commission d'enquête, présidée par M. Fafournoux, je ne peux que m'associer aux propos qui sont prêtés à M. Dufour, vice-président au tribunal. M. Fafournoux, auquel de nombreuses enquêtes ont été confiées, est réputé pour la qualité de son travail et son sérieux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il avait été désigné comme président de la commission chargée de cette importante enquête.

S'agissant ensuite des appréciations plus subjectives qui sont portées dans ce courriel, qui aurait dû rester privé, par M. Dufour, notamment quant à l'action des opposants au projet de liaison Lyon-Turin, je ne peux que lui laisser l'entière responsabilité de propos purement privés, qu'il exprime à titre personnel pour rassurer un commissaire-enquêteur, collaborateur du tribunal, qui s'estimait injustement mis en cause, et qui ne sauraient dès lors en aucune façon engager le tribunal.

Vous n'êtes d'ailleurs pas sans savoir que le tribunal (y compris s'agissant de la chambre présidée par M. Dufour) a, dans le passé, annulé suffisamment de projets importants à la demande d'associations d'écologistes pour que son impartialité ne puisse en aucun cas être suspectée et il est clair que les liens qui pouvaient exister entre l'un des membres de la commission et un

entrepreneur étaient parfaitement inconnus de M. Dufour et du président de la commission d'enquête d'ailleurs lorsqu'il a été procédé à cette désignation. Les attaques et insinuations portées dans ce blog à l'encontre du tribunal ou de l'un de ses vice-présidents sont donc injustes et infondées.

Pour vous rassurer complètement si besoin était, je vous rappelle, d'une part, qu'un recours éventuel contre le décret portant déclaration d'utilité publique s'il est pris, ne relèvera pas de la compétence du tribunal administratif mais du Conseil d'Etat en 1<sup>er</sup> ressort et que, d'autre part, tous les litiges éventuels qui pourraient se greffer sur cette déclaration d'utilité publique (par exemple ceux relatifs aux mises en conformité des documents d'urbanisme) ne seront pas affectés, dans un souci d'apaisement, à la chambre présidée par M. Dufour.

En espérant avoir répondu à votre attente par ce courrier dont j'aimerais vivement que son contenu reste confidentiel, et en étant prêt à vous recevoir, si vous le désirez, pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller régional, l'assurance de ma considération distinguée.



J.F. DESRAMÉ